

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens – médecins
généralistes et pédiatres

Date : 4 mai 2022

Référence : Arrêté du 25 avril paru au Journal Officiel du 29 avril 2022

BEXSERO : extension de l'AMM

Nouvelle population visée

Jusqu'alors limitée aux enfants à risque élevé de contracter une infection invasive à méningocoques B ou ciblés dans un cadre épidémique, la prise en charge du vaccin Bexsero est étendue à tous les enfants âgés de 2 mois à 2 ans.

Suite à la parution de l'arrêté du 25 avril paru au Journal Officiel du 29 avril 2022, le vaccin BEXSERO est indiqué et pris en charge pour l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoque de sérogroupe B, de tous les nourrissons à partir de l'âge de 2 mois et avant l'âge de 2 ans.

Pour les nourrissons dont la vaccination a été initiée avant l'âge de 2 ans, le rappel effectué après la deuxième année est également pris en charge.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé